

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2023-60 du Comité syndical du vendredi 15 décembre 2023

**ENGAGEMENT AVEC HERAULT ENERGIE POUR METTRE A DISPOSITION UN ECONOME DE  
FLUX A DISPOSITION DES COLLECTIVITES POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE DANS LEUR  
PATRIMOINE PUBLIC**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 décembre à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID- 1, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 4 décembre 2023.

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                         | Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard COSTE représenté par Marc CARAYON, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO NEGRIER, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON, Nicole MORERE, Véronique NEIL représentée par Martine BONNET, Marie PASSIEUX, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claude VALERO représenté par Patrick JAURES, Claire VAN DER HORST. |
| Etait présente                                            | Françoise OLIVIER                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Absents ou excusés :                                      | Julie GARCIN SAUDO, Yvan GAUDY, Jean-Claude LACROIX, Gaëlle LEVEQUE, Yvon PELLET, Christian POUJOL, Jacques RIGAUD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 23 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la délibération du 10 janvier 2020, adoptant un Plan Climat Air Energie Territorial et son programme d'actions pour une période de 6 ans, dont l'axe « Tendre vers des aménagements, un urbanisme et un habitat responsables et durables » comprend une orientation d'engager le Pays Cœur d'Hérault dans une politique favorisant le développement de la rénovation énergétique, avec des actions de conseils, d'animations et d'accompagnement tant pour les collectivités que pour les habitants du territoire,

**Attendu** que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault élabore, évalue, anime le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) sur le périmètre des trois Communautés de communes membres du SYDEL et est le coordinateur de la transition énergétique sur le territoire,

**Considérant** la nécessaire mise en œuvre du PCAET, notamment l'accompagnement technique, juridique et financier de projets tels que le développement des énergies renouvelables territoriales, de solutions de mobilités innovantes ou l'évaluation même du PCAET, et également la maîtrise et les économies d'énergies,

**Considérant** la proposition d'Hérault Energie de candidater en tant que Syndicat d'Energie au sein de la FNCCR (*Fédération nationale des collectivités concédantes et régies*) au programme national ACTEE (*Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique*). Ceci afin de bénéficier d'un financement à hauteur de 25 000€ sur 3 ans pour un poste d'économiste de flux mis à disposition, sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, des collectivités locales,

Hérault Energie financera en complément 6 000€ par an sur 3 ans, il reste à charge au SYDEL un financement égal de 6 000€ par an à ajouter.

L'objectif est de disposer de moyens humains et de compétences techniques en matière d'énergie pour les petites et moyennes communes pour leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur le patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule avec :

- Diagnostics et préconisations
- Accompagnement des projets sur la maîtrise de l'énergie
- Accompagnement et conseils à la mise en place de travaux : dossiers de financements, cahier des charges
- Conseils et accompagnement possibles sur les énergies renouvelables

Ce poste serait dédié aux 77 communes du territoire et à leurs besoins, et se substituerait aux conventions existantes sur le sujet de la maîtrise de l'énergie entre les communes, ou communautés de communes, et Hérault Energie. Un objectif annuel d'accompagnement et de travaux serait fixé collectivement.

La mise en place de cette expertise permettra d'accéder à d'autres financements intégrés au programme ACTEE, notamment pour la possible mutualisation de travaux, qui est inscrit dans une enveloppe nationale de Certificat d'Economie d'Energie.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2023,

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **De voter**, pour valider un engagement dans ce programme et dans la mise en place du poste au sein du Pays Cœur d'Hérault, mis à disposition par Hérault Energie.
- ✓ **De voter** la possible mise en place d'une convention de mise à disposition pour cadrer ses conditions et ses objectifs.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

**Saint André de Sangonis, le 15 décembre 2023**

**Le Président certifie sous sa responsabilité**

**La présente délibération exécutoire le 15 décembre 2023**

**Publiée le 19 décembre 2023**  
**Transmise le 19 décembre 2023**

**Le Président du Syndicat**

